

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 07/12/2020

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 49999 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 2500 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50000 € et 99999 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100000 € et 199999 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200000 € et 499999 € : 4 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 500000 € et 999999 € : 3.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1000000 € : 3 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

Société AGENCE JOFFARD , AGENCE JOFFARD au capital de 303.125 € - Siège social : 9, avenue Georges Clémenceau à NOGENT SUR MARNE (94130) - RCS de CRETEIL n° 998 650 618 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 94012018000034950 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS IDF

Garant : GALIAN , 89, rue de la Boétie à PARIS (75008)

